COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Mercredi 28 octobre 2026

ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS MOTORISÉS

Obligation du port du casque et d'un gilet de haute visibilité

Depuis le 24 octobre 2026 // Alençon

Pour garantir la sécurité et la visibilité des usagers d'engins de déplacement personnels motorisés (EDPM), la Maire d'Alençon a pris un arrêté rendant obligatoire le port du casque et d'un gilet rétroréfléchissant.



L'usage des engins de déplacements personnels motorisés (EDPM), tels que les trottinettes électriques, les gyropodes, les monoroues et les hoverboards, connaît une progression rapide sur tous les territoires. Alençon ne fait pas exception. Ces nouveaux modes de déplacement constituent des enjeux importants en matière de sécurité routière. Il convient de garantir au mieux la cohabitation entre tous les usagers de la route, afin d'assurer leur sécurité sur la voie publique en agglomération.

C'est pourquoi la Ville d'Alençon vient de prendre un **arrêté rendant obligatoire** le port :

- d'un **casque de protection** conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle,
- d'un **gilet de haute visibilité** de type équipement rétroréfléchissant.

Tout contrevenant s'expose à une amende de 2e classe pouvant aller jusqu'à 150 €.

EDPM et sécurité routière

Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 80 utilisateurs de trottinettes électriques ont perdu la vie en France en 2025. C'est 35 de plus qu'en 2024 et 70 de plus qu'en 2019.
L'Observatoire départemental de la sécurité routière de l'Orne a dénombré une dizaine d'accidents corporels liés à l'usage d'EDPM sur la ville d'Alençon. Ces chiffres sont sous-évalués, puisque les accidents individuels sans l'intervention de la police, ne sont pas comptabilisés.
Les usagers des EDPM figurent parmi les catégories les plus vulnérables du fait de la gravité des blessures. Cette situation implique une vigilance accrue et l'adoption de mesures locales et proportionnées pour limiter l'accidentalité et mieux protéger tous les usagers de la route, d'autant que nous venons de passer à l'heure d'hiver.

▶ **Renseignements**
Service Tranquillité publique
02 33 80 87 80

À noter, vendredi 6 novembre de 14 h à 18 h, un village de sensibilisation, porté par l'association Prévention routière, s'installera place Foch. Au programme, vérification de vos équipements de visibilité afin de découvrir comment bien voir et être vu sur la route. La police municipale y tiendra un stand de prévention.

CONTACT PRESSE
Service Communication
02 33 32 40 58 // communication@cu-alencon.fr